

CONSEIL NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE
du 8 juillet 2021

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente,

Nous sommes toujours, et pour un temps aujourd'hui encore indéterminé, dans une période très particulière, celle de la lutte contre la pandémie. Dans ce contexte difficile, l'Alliance CFDT/CFTC salue le travail des associations AGRAF, EPAF, ALPAF, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'Action sociale au ministère, pour leur implication sans faille.

Sur le dialogue social, concernant la proposition d'agenda pour le 2° semestre 2021, si plusieurs réunions sont prévues, n'y figurent pas le GT spécifique sur la restauration collective demandé par les représentants du personnel, celui sur la gouvernance demandé par l'alliance CFDT/CFTC, ni celui, sur la parentalité, et enfin, un GT sur la PSC, puisque dans ce dossier, dès le 01 janvier 2022, un certain nombre de dispositions doivent être mises en œuvre par exemple, une participation forfaitaire de 15 € à la PSC par l'Etat employeur.

Nous demandons que ces 4 GT supplémentaires soient inscrits à l'agenda de l'Action sociale du 2° trimestre 2021.

S'agissant du rapport de la Cour des comptes : l'alliance CFDT/CFTC regrette qu'il faille attendre un tel rapport pour que soit prise en compte un certain nombre de constats et d'analyse qui sont exactement les mêmes que ceux que fait l'alliance CFDT/CFTC, d'une part sur le déficit de pilotage de l'autorité de tutelle, le ministère, d'autre part sur le déficit de coordination entre les différents acteurs de l'Action sociale.

A contrario, nous nous opposons très clairement à la recommandation n°7 de la Cour, qui propose un rapprochement entre l'ALPAF et la Masse des Douanes. Ce rapprochement n'a pas de sens, ni dans sa gestion, ni dans son rôle vis-à-vis des bénéficiaires.

Sur le rapport d'activité 2020 : la pandémie ne peut pas tout expliquer et tout excuser. En effet, nous assistons, au fil des années, à une réduction drastique du budget de l'Action sociale : quasiment moins 12 millions entre 2019 et 2020, c'est-à-dire plus de 10 % de budget en moins !

Pour l'Alliance CFDT CFTC, le budget de l'Action sociale appartient aux agents, et

il ne peut faire l'objet de tels ajustements, mise en réserve, gels, réductions, ponctions sur la trésorerie des associations gestionnaires. Pour être plus efficace, il doit au contraire être déployé sur la pluri-annualité. J'ajouterais que ce budget doit être négocié avec les représentants du personnel au travers d'une gouvernance réformée. Nous y reviendrons.

Concernant l'accompagnement de la réforme de la Douane : l'alliance CFDT/CFTC valide à la fois le dispositif d'aide aux collègues Douaniers, et le principe d'un accord majoritaire.

Cependant nous avons une interrogation fondamentale : est-ce que le dispositif décrit est transposable, ou non, et comment, aux autres administrations du ministère, par exemple la DGFIP, ou la DGCCRF, elles aussi victimes de restructurations importantes ?

Concernant le point sur la restauration : l'alliance CFDT/CFTC est pour une application plus large de la loi EGALIM, sur l'ensemble du territoire national. La prise en charge financière de cette mise en œuvre doit obligatoirement reposer sur l'Etat, comme législateur et comme employeur, et non sur les usagers. Concernant l'AGRAF, nous saluons l'élargissement des compétences de cette association, avec l'ouverture de 2 nouveaux restaurants en IDF.

Mais l'alliance CFDT/CTTC s'interroge sur la possibilité déjà évoquée, que l'AGRAF devienne un référent, voire une centrale d'achat, pour l'ensemble de la restauration collective du ministère, permettant ainsi une harmonisation qualitative et tarifaire à bénéfice des usagers.

S'agissant enfin du dossier de l'EPAF, celui-ci fait le constat d'une double faillite :

- Faillite d'abord de la gestion de l'Etat-proprétaire, qui n'a pas su investir pour valoriser son propre patrimoine, et va payer cette absence d'investissement au moment de la cession des biens immobiliers concernés ;
- Faillite ensuite de la gouvernance de l'Action sociale, car l'administration n'a pas su donner au CNAS un réel rôle politique et décisionnel.

Ce constat en entraîne un autre, en quelque sorte « en miroir » : quelles que soient les causes de la situation actuelle, le statu quo n'est pas tenable, et « en même temps », pour nous, une vente totale du parc de l'EPAF n'est pas possible, d'abord car ces biens immobiliers appartiennent à l'Action sociale, c'est à dire aux agents, et ensuite... car elle ne résoudra rien.

C'est pourquoi l'alliance CFDT/CFTC a fait des propositions. Au travers de la fiche qui nous a été très récemment communiquée, nous notons également des évolutions positives, de la part de l'administration, et nous en prenons acte. Nous développerons donc notre position au moment de l'examen de ce point, qui, pour l'alliance CFDT/CFTC est essentiel à la fois sur la forme, et sur le fonds.

Paris, le 08/07/2021